

**Objet : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)**

Agel  
Aigne  
Aïgues-Vives  
Azillanet  
Beaufort  
Berlou  
Boisset  
Cassagnoles  
Cesseras  
Colombières sur Orb  
Courniou-Les-Grottes  
Félines-Minervoises  
Ferrals-les-Montagnes  
Ferrières-Poussarou  
La Caunette  
La Livinière  
Minerve  
Mons-La-Trivalle  
Olargues  
Olonzac  
Oupia  
Pardailhan  
Prémian  
Rieussec  
Riols  
Roquebrun  
St Etienne d'Albagnan  
St-Jean-de-Minervoises  
St-Julien  
St-Martin de L'Arçon  
St-Vincent d'Olargues  
St-Pons de Thomières  
Siran  
Vélieux  
Les Verreries de Moussans  
Vieussan

Bonjour,

Nous sommes passés ce jour chez vous dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative. Notre objectif était :

- de vous informer sur le nouveau mode de collecte et de tarification des déchets
- de mettre à jour les données vous concernant, pour vous permettre d'obtenir le badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères.

Pour mémoire, la Redevance Incitative sera en place au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le badge sera obligatoire pour jeter ses ordures ménagères.

Dans cet objectif, **nous vous remercions de nous retourner la fiche de renseignements ci-jointe avant le .....** :

- Par courriel à [environnement@cdcmc.fr](mailto:environnement@cdcmc.fr)
- Par courrier avec l'enveloppe ci-jointe : via La Poste ou à déposer dans votre mairie ou à la communauté de communes

Nous reviendrons fin 2023 sur votre commune pour distribuer les badges. Si vous ne pouvez pas être présent ce jour-là, vous pourrez laisser un pouvoir à une personne de confiance ou contacter la Communauté de communes.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Les Ambassadeurs REOMI**

Contact Service 3D : 04 67 97 90 30 ou [environnement@cdcmc.fr](mailto:environnement@cdcmc.fr)